

- Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère officiel. Les informations ne concernent que les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Saint-Maixant : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle
Dernier événement reconnu, commencé le
Péril de la dernière reconnaissance
Plans de prévention des risques naturels approuvés
Risques couverts par ces plans
Potentiel radon
Base GASPAREX extraite le

19 reconnaissances
9 février 2026
Inondations et/ou Coulées de Boue
1 plan
Inondation
Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles
21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines
Nomenclature des zones à urbaniser

U1A, U1B, U2A, U2B, U3A, U5A, UO2A
AU2A

Situation administrative

Code INSEE
Code postal
Intercommunalité
Département
Région

33438
33490
CC du Sud Gironde
Gironde
Nouvelle-Aquitaine

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026
Zones délimitées — 28 septembre 2026
Zones délimitées — 2 septembre 2026

69 zones
69 zones
69 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Verdelais (1,2 km)
Saint-Macaire (2,3 km)
Le Pian-sur-Garonne (2,5 km)
Toulence (2,6 km)
Semens (3,8 km)
Saint-Pierre-de-Mons (4,9 km)
Langon (5,1 km)
Saint-André-du-Bois (5,4 km)
Saint-Germain-de-Grave (5,4 km)
Saint-Pardon-de-Conques (5,8 km)
Fargues (6,1 km)
Saint-Loubert (7,1 km)
Saint-Martial (8,0 km)
Bommes (8,3 km)
Roaillan (8,5 km)

62 zones
19 zones
51 zones
62 zones
21 zones
32 zones
107 zones
46 zones
20 zones
28 zones
64 zones
15 zones
20 zones
25 zones
38 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/saint-maixant-33438>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Saint-Maixant : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Mazères (8,8 km)	49 zones
Bieujac (8,8 km)	20 zones
Sauternes (9,3 km)	46 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/saint-maixant-33438>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.